

DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE

OBLIGATION DE VERIFICATION DES QUANTITES

(figurant dans le cadre de décomposition du prix forfaitaire)

Il est rappelé que les quantités établies par l'équipe d'ingénierie ou Maître d'Oeuvre n'engagent pas sa responsabilité (circulaire du 9 mars 1982) vis-à-vis des entreprises (ou envers le Maître de l'Ouvrage) et ne sont données qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix, elle engage sa responsabilité.

n°	désignation	u	Q	€ Euros	
				PU	PT
1.	ISOLATION ET ENDUIT EXTÉRIEUR EN FAÇADE				
1.01	Isolation thermique en polystyrène				
	a) isolant épaisseur 200 mm	m2	336		
	b) isolant épaisseur 150 mm	m2	180		
	c) isolant épaisseur 120 mm	m2	16		
	d) isolant épaisseur 60 mm	m2	96		
1.02	Enduit à base de résine siloxane	m2	630		
1.03	Profil de finition en partie basse	ml	124		
1.04	Profil intermédiaire de protection	ml	89		

Total Hors Taxes H.T.

Taxe sur la valeur ajoutée T.V.A. de 10 %

Total Toutes Taxes Comprises T.T.C.

Fait à.....le.....

L'entrepreneur
(cachet et signature)